



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2019**

Le vingt-huit mai deux mille dix-neuf, sur convocation en date du 21 mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval-Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flaraud, Michel Gilquin, Anne-Cécile Ségaud, Jean-Claude Bonhomme, Cécile Defebvre, Alain Gail, Magali Girard, Vincent Guichard, Daniel Lecomte, Sandra Puillandre

Pouvoirs : Françoise Bouttefort a donné pouvoir à Soizic Leroux
Adeline Deschamps a donné pouvoir à Cécile Defebvre
Jean Gonnord a donné pouvoir à Jean-Claude Bonhomme

Absents : Ludovic Fouquet, Emmanuel Lemercier, Elodie Sabathier, Virginie Rolland

Alain Gail est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 25 AVRIL 2019

Le procès-verbal est approuvé sans remarques par 14 voix pour et 5 abstentions.

2 – ADMINISTRATION

2.1 – ABBAYE DE BLANCHE-COURONNE – Attribution du marché de travaux

Madame Flaraud rappelle que le Conseil Municipal du 13 décembre 2018 a validé l'attribution du marché de travaux de restauration de l'Abbaye de Blanche-Couronne pour les lots n°1 Maçonneries Pierre de Taille, n°2 Charpente, n°3 Couverture-Zinguerie et n°5 Vitraux.

Elle indique que M. Prunet, architecte en chef des monuments historiques, est désormais retenu sur le chantier de Notre Dame de Paris et que, de ce fait, les réunions de chantier ne pourront plus avoir lieu les mardis.

Il a été nécessaire de refaire un appel d'offres pour les lots infructueux n°4 Menuiseries Ferrage et n°6 Peinture, avec l'ajout d'un lot n°7 pour les Peintures Murales.

Suite au lancement du marché de travaux, la CAO s'est réunie le jeudi 9 mai pour examiner les offres reçues. Conformément au règlement de consultation, chaque offre a reçu deux notes, une sur la valeur technique pondérée à 70 % et une note sur le prix pondérée à 30 %.

Madame Flaraud présente l'analyse des différents lots :

- Lot n°4 – Menuiseries Ferrage

Entreprise	Note technique	Pondération 70 %	Prix € HT base + Options n°1,2,5	Pondération 30 %	Note finale	Classement
Asselin	18	12.60	513 404.34	5.13	17.73	2
MDB	15	10.50	511 687.21	5.15	15.65	3
Pasquereau	16	11.20	834 159.09	3.16	14.36	4
Menuiserie Ménard	11.5	8.05	516 366.00	5.10	13.15	5
SARL Atelier Bouesnard	10	7	655 427.72	4.02	11.02	6
Bichot Menuiserie	17	11.90	439 172.93	6	17.90	1

Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre sur ce lot était de 376 070 € HT.

Pour le lot 4, il est proposé de retenir l'entreprise Bichot Menuiserie de Château-Gontier (53) qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse pour une solution de base avec les options n°1, 2 et 5 (ouverture de fenêtres dans deux bâtiments et pose de double vitrage) à 439 172.93 € HT soit 527 007,52 € TTC. Cette offre est supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre (+16.68 %). Pour la tranche ferme (phases 1 et 2), l'offre est de 152 482.03 € HT soit 182 978, 44 € TTC.

- Lot n°6 – Peinture

Entreprise	Note technique	Pondération 70 %	Prix € HT base + Options n°1,2	Pondération 30 %	Note finale	Classement
L'Acanthe Patrimoine	8	5.6	70 749.60	2.12	7.72	5
Maison Dureau	19.5	13.65	51 581.06	2.90	16.55	2
Doucet SAS	12	8.4	40 969	3.66	12.06	4
Bel'Alizée	16.5	11.55	27 290	5.49	17.04	1
Nacre Patrimoine Ronopeint	14	9.80	24 969.50	6.00	15.80	3

Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre sur ce lot était de 26 410 € HT.

Pour le lot 6, il est proposé de retenir l'entreprise Bel'Alizée de Plessis-Grammoire (49) qui présente l'offre la mieux disante pour une solution de base avec les options n°1 et 2 de 27 290 € HT soit 32 748 € TTC. Pour la tranche ferme (phases 1 et 2), l'offre est de 8 470 € HT soit 10 164 € TTC.

- Lot n°7 – Peintures murales

Entreprise	Note technique	Pondération 70 %	Prix € HT	Pondération 30 %	Note finale	Classement
EURL Fray	20	14	268 106.29	3.77	17.77	1
ARCAMS SARL	15.5	10.85	168 833	6.00	16.85	2

Pour rappel, l'estimation du maître d'œuvre pour ce lot était de 281 673 € HT.

Pour le lot 7, il est proposé de retenir l'entreprise EURL Fray (56) qui présente l'offre la mieux disante pour une solution de de 268 106.29 € HT soit 321 727.49 € TTC. Pour la tranche ferme (phases 1 et 2), l'offre est de 72 250 € HT soit 86 700 € TTC.

Au total, la maîtrise d'œuvre globale était estimée à 5 034 146.93 € HT et les lots validés le sont pour un montant de 4 818 968.72 € HT soit unemarge de manœuvre pour d'éventuels avenants de 215 178.21 € HT.

Madame Duval-Hochet demande si les peintures murales sont intérieures ou extérieures. Madame Flauraud répond que ce sont des peintures intérieures.

Actuellement, l'ensemble de l'aile Est a été découverte et la charpente démontée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

- valide l'attribution du marché de travaux pour les lots n°4 Menuiseries Ferrage, n°6 Peinture et n°7 Peintures murales. Les entreprises retenues sont :
 - Pour le lot 4 « Menuiseries Ferrage », l'entreprise Bichot Menuiserie pour un montant de 439 172.93 € HT soit 527 007.52 € TTC dont 152 482.03 € HT pour la tranche ferme
 - Pour le lot 6 « Peinture », l'entreprise Bel'Alizée pour un montant de 27 290 € HT soit 32 748 € TTC dont 8 470 € HT pour la tranche ferme
 - Pour le lot 7 « Peintures murales », l'entreprise EURL Fray pour un montant de 268 106.29 € HT soit 321 727.49 € TTC dont 72 250 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à engager la tranche ferme de travaux (phases 1 et 2).

3 – FINANCES

3.1 – Coût d'un élève 2018 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse

Monsieur Gilquin indique que le Conseil Municipal doit fixer le coût annuel d'un élève, en référence aux dépenses de fonctionnement du Groupe Scolaire Jules Verne. Afin de déterminer la participation due aux écoles privées sous contrat d'association, la commune de la Chapelle-Launay ayant accepté par délibération du 27 mai 2005 de prendre en charge les enfants des classes primaires dont les parents résident sur la commune.

Les dépenses à prendre en compte sont les charges de fonctionnement de l'année 2018, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires, à savoir :

- l'entretien des locaux,
- les frais de chauffage, d'eau, d'éclairage et de nettoyage des locaux,
- l'entretien du matériel et du mobilier,
- les fournitures scolaires et activités pédagogiques,
- les dépenses de personnel.

Sont exclus : - les frais de grosses réparations des immeubles,
 - les travaux et acquisitions constituant un investissement,
 - l'achat d'immeubles.

Conformément aux textes en vigueur, le coût moyen d'un élève de l'enseignement public est évalué à 569.59 € par élève. En 2017, ce coût était de 560, 69 €.

Monsieur Gilquin informe qu'en 2020, il sera nécessaire de distinguer le coût d'un élève en maternelle et d'un élève en élémentaire. Cette mesure est contenue dans le projet de loi Blanquer actuellement en débat au Sénat.

Monsieur Lecomte interroge sur l'évolution des effectifs dans les deux écoles : légère hausse à l'école Sainte-Thérèse (170 élèves) et tassement à l'école publique Jules Verne (225 élèves).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le coût de la participation pour un élève d'un montant de 569.59 € aux frais de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière et à établir le mandat concernant le versement d'un acompte de 50% dès la notification de la délibération et le solde en début d'année 2020.

3.2 – Groupement de commandes CCES pour les contrats de maintenance bâtiments

Monsieur Gauthier indique que, suite à la fusion des communautés de communes, et après consultation des collectivités du territoire, il est proposé un nouveau groupement de commandes pour la vérification et la maintenance des équipements suivants :

- Sécurité incendie (alarmes, extincteurs et systèmes de désenfumage),
- Équipements de cuisine et frigorifique,
- Maintenance des ascenseurs,
- Entretien des toitures terrasses, chéneaux et gouttières.

Cette démarche de mutualisation a pour double objectif :

- l'allègement et la sécurisation des formalités administratives liées au lancement et au traitement d'une seule procédure d'achat public,
- la réalisation d'économies d'échelle.

Le groupement est réputé constitué à compter de la signature de la convention de groupement, ci-jointe, par les personnes dûment habilitées à cet effet. L'échéance de la convention est fixée sur la durée de fin des marchés pour la sécurité incendie, les équipements de cuisine/frigorifiques, maintenance des ascenseurs, entretien des toitures terrasses.

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon assurera les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du prestataire, elle notifiera le(s) marché(s). Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des prestations sur

son territoire. A ce titre, un référent technique et administratif de ce marché sera désigné dans chaque commune. En cas d'avenants, le coordonnateur se chargera de la passation et de la notification des avenants aux entreprises.

Eu égard à l'objet et à l'estimation du marché, le coordonnateur, en concertation avec les entités membres, appliquera la procédure la plus adéquate relevant du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018.

Le Conseil communautaire du 23 mai 2019 a validé la convention de groupement de commande et il convient que chaque commune délibère sur cette même convention de groupement de commandes.

La commune de La Chapelle-Launay sera membre du groupement pour :

- l'ensemble des bâtiments communaux pour la sécurité incendie (alarmes, extincteurs et systèmes de désenfumage)
- l'ensemble des bâtiments communaux pour les équipements de cuisine et frigorifique
- l'église uniquement pour l'entretien des toitures, terrasses, chéneaux et gouttières

Ne possédant pas d'ascenseurs, la commune n'a pas souhaité adhérer au lot concernant la maintenance des ascenseurs.

La constitution du groupement de commandes va induire des frais de publicité et d'autres frais éventuels de fonctionnement, calculés en fonction de la population : la commune de La Chapelle-Launay sera concernée pour 5.7 % du coût total de constitution du groupement.

Monsieur Gilquin demande un bilan à l'échéance du groupement de commandes pour apprécier la réalité des économies d'échelle par rapport aux dépenses actuellement engagées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune de La Chapelle-Launay au groupement de commandes proposé par la Communauté de Communes Estuaire et Sillon pour les contrats de maintenance des bâtiments
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération
- accepte que la Communauté de Communes Estuaire et Sillon soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé
- autorise M. le Maire à signer la convention de groupement, ainsi que tous documents utiles à la bonne exécution de la présente délibération

3.3 – Budget 2019 – Décision modificative n°1

Monsieur Gilquin rappelle que le Conseil Municipal du 13 décembre 2018 a validé l'acquisition de 3 actions de Loire-Atlantique Développement SELA pour 300 € à l'article 261 Titres de participation (Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations).

Le budget 2019 n'a pas prévu de crédits sur cet article 261 d'où le besoin de réaliser une décision modificative, par virement de crédit du chapitre 23 Immobilisations en cours vers le chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations.

Chapitre	Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
23/ Immobilisations en cours	2313. D-RE	1 156 300.00	- 300.00	1 156 000.00	Constructions
26/ Participations et créances rattachées à des participations	261. D-RF	0.00	+ 300.00	300.00	Titres de participation

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 présentée ci-dessus.

4- Informations

- révision du Plan Local d'Urbanisme

Madame Duval-Hochet informe que la Mairie a reçu plusieurs avis de personnes publiques associées, dont un avis favorable de la Préfecture. L'enquête publique aura lieu du 4 juin au 4 juillet aux heures d'ouverture de la Mairie, avec plusieurs permanences du commissaire-enquêteur (mardi 4 juin matin, lundi 17 juin après-midi, samedi 29 juin matin, jeudi 4 juillet matin).

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des documents est accessible sur le site de la CCES, avec la mise en place d'une boîte mail spécifique. Toute question est à adresser au commissaire-enquêteur et non à la Mairie.

En réponse à une question de Monsieur Gilquin, il précise que le cahier mis en place à disposition du public en phase préalable a été intégré au bilan de la concertation et que des réponses seront apportées aux demandes formulées.

- actualités CCES

- Monsieur le Maire rend compte du Conseil communautaire du 23 mai :

- * adoption du PLH 2019-2024

- * modifications simplifiées des PLU de différentes communes

- * entretien des cours d'eau marais Nord Loire : validation du principe de 4 M€ de travaux dont 1 M€ financé par la CCES. La Vallée Mismy et la Touche Basse ont été prises en compte

- * validation de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif.

Monsieur Bonhomme fait remarquer que les ordres du jour du conseil communautaire sont généralement denses, que l'incidence de la montée en charge des transferts de compétence représente +4 M€ sur les 6.7 M€ de dépenses de fonctionnement du budget 2019, et que l'incertitude sur le devenir de la centrale de Cordemais pèse sur l'évolution du budget communautaire, avec des questions à venir sur le montant de l'attribution de compensation. Il exprime son désaccord sur la politique conduite en matière d'assainissement non collectif.

- Monsieur le Maire évoque l'échange avec le Président de la CCES organisé le 7 mai dernier avec l'objectif de partager les réflexions déjà exprimées par les conseiller(e)s, notamment sur les équilibres financiers d'une commune à l'autre. Il considère que la discussion très libre avec le Président a été l'occasion d'un échange constructif permettant aux conseillers municipaux présents de mieux appréhender les enjeux de la politique communautaire.

Pour lui cet échange fait écho aux discussions actuelles au sein de la CLECT, notamment sur la prise en compte des dépenses d'investissement. Il informe qu'une discussion sur ce sujet est prévue lors d'une réunion plénière à la fin du prochain conseil communautaire le jeudi 20 juin.

Pour Monsieur Bonhomme il reste des questions à débattre telles que

- l'impact des recettes communales avec des taxes foncières lié à la montée en puissance du développement économique de la CCES.

- l'évolution des zones économiques du territoire ex-Cœur d'Estuaire, axées jusqu'ici sur la transition écologique, et sur l'implantation du nouvel aéroport au regard des besoins de la CCES en terme d'implantations industrielles et artisanales.

- le coût des piscines (1.2 M€ de subvention d'équilibre pour l'exploitation et l'entretien) auquel s'ajoute désormais celui de « Terre d'Estuaire ».

Il souhaite par ailleurs que les travaux de l'étude ADDRN prospective en cours sur les parcs d'activité artisanaux soit présentée à la commission Développement Economique.

Monsieur le Maire précise qu'à ce sujet un atelier nous est proposé le 4 juin prochain, il sollicite des participants afin d'y porter l'intérêt de la zone d'activités artisanales des Caillonnais.

- calendrier / questions diverses

- Signature de la convention d'usage avec les Compagnons de Blanche-Couronne le 23 Mai dernier, pièce qui sera référencée à l'acte de vente.

- Semaine européenne du développement durable : animation du 1^{er} juin sur le compost et la distribution de graines florales.

- Spectacle à la Médiathèque du Moulin le samedi 15 juin à 11h sur inscription : « Princesse, dragons et Chocolat », spectacle sur la « princessologie ».

- Fête de la Musique le dimanche 16 juin avec Vibra'son : exposition du photo-club de Savenay dans la petite Chapelle Saint Joseph, animation four à pain (collaboration avec le boulanger) et pique-nique dans le jardin de la Cure.

- Publication de l'agenda des manifestations d'été par l'Office de Tourisme Estuaire et Sillon.

- Lotissement du Chapeau aux Moines : réunion publique le 17 septembre sur l'habitat participatif, 20h, salle de la Chênaie.

- Projet city-stade : engagement d'une maîtrise d'œuvre afin de sécuriser le dossier de déplacement du calvaire et d'installation du city-stade au Nord du Champ de Foire. Besoin de répondre aux questionnements des riverains.

- Boulangerie : il manque encore le certificat de conformité du plombier nécessaire au raccordement gaz et permettre ainsi l'ouverture de l'espace snacking.

- Prochain conseil municipal : le jeudi 27 juin à 20h

La séance est levée à 21h15.